



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
5 mars 2019

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Septième session**

Paris, 29 avril – 4 mai 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux de la Plénière et date
et lieu de ses futures sessions**

**Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu
de ses futures sessions**

Note du secrétariat

Introduction

1. Dans sa décision IPBES-6/3, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a invité les membres en mesure de le faire à envisager d'accueillir sa huitième session, qui doit avoir lieu en 2020
2. Dans les sections I et II de la présente note figurent des informations sur l'organisation des huitième et neuvième sessions de la Plénière, respectivement. Un projet de décision sur le sujet est présenté dans la note du secrétariat sur les projets de décision pour la septième session de la Plénière (IPBES/7/1/Add.2).

I. Organisation de la huitième session de la Plénière

3. Conformément à la décision IPBES 6/3, la huitième session de la Plénière doit avoir lieu en 2020. Au 1^{er} décembre 2018, le secrétariat n'avait toujours pas reçu d'offres concernant l'accueil de la huitième session. Les membres de la Plateforme envisageant d'accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible, de préférence avant l'ouverture de la septième session de la Plénière.
4. Aucune élection régulière n'est prévue durant la huitième session et aucune évaluation menée à bien ne doit être présentée à cette occasion pour examen par la Plénière. Conformément à la décision IPBES-6/1, la Plénière sera invitée à examiner l'évaluation des valeurs et celle de l'utilisation durable des espèces sauvages à sa neuvième session et l'évaluation des espèces exotiques envahissantes à sa dixième session.

* IPBES/7/1/Rev.1.

5. Il est prévu que la Plénière adopte, à sa septième session, un programme de travail souple pour la période allant jusqu'en 2030. Par ailleurs, la Plénière souhaitera peut-être demander, à sa septième session, l'élaboration d'un ou plusieurs rapports de cadrage détaillés, pour examen à sa huitième session. Un projet d'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Plénière figure dans l'annexe I de la présente note.
6. Au vu du projet d'ordre du jour provisoire, il est prévu que la huitième session se tienne sur cinq jours. Un projet d'organisation des travaux de la huitième session de la Plénière, établi à partir du projet d'ordre du jour provisoire, est présenté dans l'annexe II de la présente note.
7. Conformément au calendrier habituel des sessions de la Plénière, il est proposé que la huitième session de la Plénière se tienne en juin ou juillet 2020.
8. Si aucun membre ne se propose pour accueillir la huitième session de la Plénière, celle-ci se tiendra à Bonn (Allemagne), où se situe le secrétariat de la Plateforme. La ville ne disposant d'aucune installation de conférence libre entre avril et juillet 2020, la huitième session de la Plénière devra peut-être se tenir du 17 au 21 août 2020.
9. La Plénière est invitée à donner des orientations concernant l'organisation de sa huitième session et à demander au secrétariat de tenir compte de ces orientations lorsqu'il établira la version finale de l'ordre du jour provisoire et de l'organisation des travaux de la session. La Plénière est également invitée à décider du lieu où se déroulera la huitième session.

II. Organisation de la neuvième session de la Plénière

10. La neuvième session de la Plénière devrait se tenir au cours de la deuxième moitié de l'année 2021. Les membres de la Plateforme envisageant d'accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible.
11. Les travaux de la Plénière à sa neuvième session comprendront l'examen de l'évaluation des valeurs et de l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages. Par ailleurs, des élections régulières de membres du Groupe d'experts multidisciplinaire auront lieu à cette session.

Annexe I

Projet d'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme.
3. Admission d'observateurs à la huitième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme à l'horizon 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Questions relatives à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme jusqu'en 2030 :
 - a) Rapport de cadrage pour l'évaluation de [x]¹ ;
 - b) Rapport de cadrage pour l'évaluation de [y]² ;
 - c) Questions relatives aux équipes spéciales et aux groupes d'experts.
8. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière.
9. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
10. Adoption des décisions et du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

¹ Conformément à la décision IPBES-7/-- sur le prochain programme de travail de la Plateforme.

² Conformément à la décision IPBES-7/-- sur le prochain programme de travail de la Plateforme.

Annexe II

Projet d'organisation des travaux de la huitième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

<i>Période</i>	<i>Dimanche</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>		<i>Mercredi</i>		<i>Jeudi</i>		<i>Vendredi</i>							
8 heures – 10 heures	Consultations régionales et consultations des parties prenantes	Consultations régionales	Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales							
10 heures – 10 h 30		Plénière Points 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail I Point 7 a)	Groupe de contact Point 7 c)	Groupe de travail I Point 7 a)	Groupe de contact Point 7 c)	Groupe de contact Point 6	Groupe de travail II Point 7 b)	Plénière Point 10							
10 h 30 – 11 heures																
11 heures – 11 h 30																
11 h 30 – midi																
Midi – 12 h 30																
12 h 30 – 13 heures																
13 heures – 13 h 30										Groupe de contact Point 6						
13 h 30 – 14 heures																
14 heures – 14 h 30																
14 h 30 – 15 heures																
15 heures – 15 h 30		Plénière Points 7, 8 et 9	Groupe de travail I Point 7 a)	Groupe de contact Point 7 c)	Groupe de contact Point 6	Groupe de travail II Point 7 b)	Groupe de contact Point 6	Groupe de travail II Point 7 b)	Plénière Points 10 et 11							
15 h 30 – 16 heures																
16 heures – 16 h 30																
16 h 30 – 17 heures		Groupe de travail I Point 7 a)	Groupe de travail I Point 7 a)	Groupe de contact Point 7 c)	Groupe de contact Point 6	Groupe de travail II Point 7 b)	Groupe de contact Point 6	Groupe de travail II Point 7 b)	Plénière Points 10 et 11							
17 heures – 17 h 30																
17 h 30 – 18 heures		Cérémonie d'ouverture														
18 heures – 18 h 30																
18 h 30 – 19 heures																
19 heures – 19 h 30																
19 h 30 – 20 heures																
20 heures – 20 h 30																
20 h 30 – 21 heures																
21 heures – 21 h 30																
21 h 30 – 22 heures																
22 heures – 22 h 30						(Élaboration des documents)										